

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA 48^e SESSION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Hôtel El Prado, Mexico

17, 18 ET 20 AVRIL 1953

Présidence: M. Avery Brundage.

Procès-verbal: le chancelier.

Traduction simultanée: français, anglais et espagnol.

LISTE DE PRÉSENCE

List of presence *Lista de presencia*

COMMISSION EXÉCUTIVE:
(Executive Committee)
(Comision ejecutiva)

M. Avery Brundage, président
Lord Burghley
S. A. R. Prince Axel de Danemark
S. E. Mohamed Taher

MEMBRES DU C. I. O.:
(Members of the I. O. C.)
(Miembros del C. O. I.)

M. Angelo Bolanaki, Grèce
Baron de Guell, Espagne
S. E. Alfredo Benavides, Pérou
D^r J. Ferreira Santos, Brésil
D^r Karl. Ritter von Halt, Allemagne
Comte Paolo Thaon di Revel, Italie
M. Marte-R. Gomez, Mexique
Hon. Jorge-B. Vargas, Philippines
D^r Miguel-A. Moenck, Cuba
M. J.-W. Rangell, Finlande
D^r Sh. Takaiishi, Japon
Prof. D^r A. Gruss, Tchécoslovaquie
M. Hugh Weir, Australie
M. A. Sydney Dawes, Canada
D^r Ferenc Mezö, Hongrie
M. Erik von Frenckell, Finlande
M. J.-J. Garland, U. S. A.
D^r Ryotaro Azuma, Japon
S. A. S. Prince Pierre de Monaco, Monaco
M. Constantin Andrianov, U. R. S. S.
Comte de Beaumont, France
D^r Giorgio de Stefani, Italie
Général José de J. Clark, Mexique
M. Aleksei Romanov, U. R. S. S.
Général Vladimir Stoytchev, Bulgarie
M. Enrique Alberdi, Argentine
D^r Julio Bustamente B., Venezuela
M. Julio Gerlein Comelin, Colombie
M. Pedro Ibarra Mac-Mahon, Espagne
M. Douglas-F. Roby, U. S. A.
D^r Augustin Sosa, Panama.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la session par le président.
- Election d'un nouveau membre de la commission exécutive (pour remplacer le colonel P.-W. Scharroo, sortant).
- Proposition tendant à augmenter le nombre des membres de la C. E. de 6 à 7.
- Projet sur la composition du C. I. O. et sur l'élection de nouveaux membres (un représentant par pays: prop. colonel Scharroo).
- Rapport de la commission des finances: MM. Albert Mayer, président, J.-W. Rangell, J.-C. Patteson.
Rapport financier sur les exercices 1951 et 1952.
Budget pour 1953.
- Rapport du comité d'organisation des Jeux de la XVI^e Olympiade (Melbourne).
- Rapport du comité d'organisation des VII^{es} Jeux olympiques d'hiver (Cortina d'Ampezzo).
- Protection des emblèmes olympiques. Rapport sur le litige et la convention établie avec le Comité musical de Salzbourg.
- Réduction du programme des Jeux olympiques; rapport de la commission: MM. Erik von Frenckell, président, Bo Ekelund, Albert Mayer.
- Candidature des sports suivants: volley-ball, tir à l'arc et pentathlon moderne d'hiver.
- Demande d'adjonction des épreuves suivantes au programme des Jeux olympiques: brasse papillon (F. I. N. A.); patinage de vitesse pour femmes, course 800 m. pour femmes et luge dans le programme de bobsleigh (Jeux d'hiver).
- Attribution des récompenses olympiques pour 1953:
 - Coupe olympique du Baron de Coubertin (à une institution ou association);
 - Diplôme olympique (à une personnalité);
 - Coupe Fearnley (à un club de sport ou à une société sportive locale);
 - Coupe Taher Pacha (à un athlète); est déjà proposé: Adhémar Ferreira da Silva, Brésil, champion olympique du triple saut.Les candidatures à ces récompenses devront parvenir au siège du C. I. O. à Lausanne avant le 1^{er} avril 1953, accompagnées d'un mémoire justificatif.
- Rapport de la commission du protocole: Lord Aberdare, président, Mohamed Taher Pacha, M. Angelo Bolanaki. (MM. les membres ont reçu le rapport en date du 30 novembre 1952.)

14. Proposition de faire sanctionner les candidatures des villes requérant l'organisation des Jeux olympiques par les comités olympiques nationaux des pays des villes en question. (Cette proposition a été approuvée à la réunion tenue avec les C. N. O. l'an dernier à Oslo.)
15. Proposition de ne pas admettre au sein des C. N. O. toutes organisations ou dirigeants intéressés au sport professionnel.
16. Proposition d'une nouvelle règle interdisant toute démonstration ou réunion politique pendant la période des Jeux.
17. Proposition d'une nouvelle règle interdisant aux athlètes professionnels ainsi qu'aux directeurs de stades ou d'établissements sportifs d'être membres des C. N. O.
18. Proposition d'une nouvelle règle garantissant que les C. N. O. recevant une aide gouvernementale soient indépendants et autonomes.
19. Proposition que les comités d'organisation des Jeux acquièrent l'approbation des fédérations internationales en ce qui concerne toutes les questions techniques de leur sport respectif.
20. Adoption d'un cahier des charges à l'intention des villes candidates pour l'organisation des Jeux olympiques.
21. Proposition de remplacement des hymnes nationaux par un hymne olympique spécial lors de la remise des médailles.
22. Bulletin du C. I. O.
23. Proposition que les fédérations internationales reconnues gèrent uniquement le sport amateur.
24. Proposition d'annoncer dans tous les programmes et brochures des Jeux qu'il n'existe aucun classement par points et par pays.
25. Proposition d'éliminer tous les sports d'équipes (colonel Scharroo et autres membres).
26. Proposition d'établir un meilleur et plus fréquent contact avec la presse mondiale (colonel Scharroo).
27. Proposition qu'à l'avenir toutes les manifestations olympiques (Melbourne y compris) se déroulent dans un centre olympique comprenant également le village olympique (colonel Scharroo).
28. Proposition d'établir une règle assurant un meilleur contact avec les fédérations internationales (colonel Scharroo).
29. Proposition que toutes les informations destinées à la presse ne soient diffusées que par le président.
30. Proposition de nomination d'un chef du protocole du C. I. O.
31. Proposition d'établissement d'un bilan des réunions tenues avec les fédérations internationales et les C. N. O.
32. Problème de l'amateurisme dans le sport du football.
33. Proposition d'éliminer tous les remplaçants à l'exception de ceux des sports d'équipes.
34. Proposition de restreindre le nombre de managers et d'accompagnateurs dans chaque sport.
35. Suggestion: Que les compétitions d'art soient réservées aux étudiants, ou tout au moins qu'une limite d'âge soit fixée afin d'encourager les arts parmi la jeune génération.
36. Proposition de restreindre l'attribution du nombre de médailles dans chaque sport (il est distribué un nombre excessif de médailles dans le sport de la gymnastique).
37. Elaboration d'une règle ayant pour but d'éviter la remise de cadeaux aux athlètes victorieux ou à leurs familles.
38. Revision de la règle concernant les films officiels, prises de vues, etc.
39. Après les Jeux de 1948, l'art. 45 des Règles olympiques a été revu; il y est stipulé que seuls les C. N. O. sont compétents pour engager les concurrents aux J. O. et que les engagements doivent également être contresignés par les fédérations nationales du pays respectif. S'il survient une controverse dans le pays, il existe toujours un droit d'appel auprès du C. I. O. Si des doutes subsistent quant à l'interprétation de cette règle, elle devrait être revue à nouveau.
40. L'art. 25 des règles stipule que tous les C. N. O. doivent compter *autant que possible* parmi leurs membres des représentants de toutes les fédérations nationales de leur pays dont les sports figurent au programme olympique. Il existe quelquefois des raisons péremptoires pour lesquelles une fédération nationale ne saurait être représentée au sein du C. N. O.
41. Proposition d'éliminer les épreuves pour femmes.
42. Reconnaissance éventuelle de la langue espagnole.

*SÉANCE DU 17 AVRIL 1953
à 16 h. 30*

M. Brundage souhaite la bienvenue aux membres présents et salue tout particulièrement les membres nouvellement élus à Helsinki.

Le lieutenant-général *Stoytchev* demande qu'un traducteur russe puisse assister à la séance, afin de traduire les débats à nos membres d'U. R. S. S. Le Comte *Thaon di*

Revel approuve cette demande, qui est acceptée à l'unanimité.

M. *Marte-R. Gomez*, rappelant le récent décès du Comte Bonacossa, demande que l'assemblée honore sa mémoire. Il propose l'intéressé à l'honorariat à titre posthume. L'assemblée se lève et observe une minute de silence. A l'unanimité, feu le Comte Bonacossa est nommé membre honoraire.

Le Comte *Thaon di Revel* remercie et propose qu'un trophée soit créé en souvenir du Comte Bonacossa. Ce trophée serait offert par le Comité olympique italien.

Le président donne lecture de quelques télégrammes et lettres d'excuses parvenus de certains membres absents.

L'assemblée approuve l'envoi régulier de circulaires au président, système que ce dernier a inauguré depuis son élection.

Election d'un membre à la Commission exécutive.

Le président informe l'assemblée qu'une vingtaine de demandes nous sont parvenues, qui nous proposent la nomination d'un nouveau membre. Nous avons actuellement soixante-dix membres au sein du comité, dont 43 ont été élus ces six dernières années. La C. E. propose qu'il ne soit élu aucun nouveau membre cette année, et que le poste laissé vacant à la C. E. par le colonel Scharroo ne soit pas repourvu à la présente session. Le président désire en effet faire une étude sur la composition du C. I. O., et il soumettra dans quelques mois ses idées aux membres. Adopté.

Finances.

M. *Brundage* donne un bref aperçu sur l'état des finances, et donne lecture du budget de 1953. Celui-ci est approuvé.

Jeux d'hiver à Cortina d'Ampezzo 1956.

Le rapport sur l'organisation de ces Jeux est présenté aux membres sous la forme d'une brochure. Le Comte *Thaon di Revel* le commente brièvement. Il est décidé qu'aucune nouvelle épreuve ne pourra être ajoutée au programme de ces Jeux. Le président fait remarquer aux membres italiens présents que le programme devra être approuvé par les F. I. intéressées.

Emblèmes olympiques.

M. *Brundage* fait part des démarches que M^e Hafner, membre du C. O. suisse, est en train de faire auprès du Gouvernement suisse, afin d'obtenir la convocation d'une réunion internationale des gouvernements pour la signature d'une convention internationale pour la protection des emblèmes olympiques. Il espère que ces démarches seront activées par le C. O. suisse.

Jeux delphiques.

Le président fait rapport sur les démarches faites auprès de l'Olympiade de la musique,

et informe les membres que cette organisation a fait l'objet de mesures judiciaires en Amérique. Elle a donc décidé de changer son titre, et d'entrer dans les vues du C. I. O. en se dénommant dorénavant Jeux delphiques internationaux, Fête internationale de la musique, en l'an x de la X^e Olympiade. Cette appellation avait été proposée il y a quelques années par le C. I. O. et la convention a été signée en décembre 1952 à Lausanne.

Réduction du programme des Jeux.

Le rapport de la commission *von Frenckell* a été distribué à tous les membres du C. I. O. présents. L'auteur le commente. Les demandes de nouveaux sports tels que volleyball, tir à l'arc, judo, golf, et pentathlon moderne d'hiver, sont renvoyées à la prochaine session. L'ensemble des nouveaux sports sera porté à l'ordre du jour de la session de 1954. Adopté.

Il en est de même de la demande de la F. I. N. A. concernant l'introduction de la brasse papillon, ainsi que du patinage de vitesse pour femmes, de la course 800 m. pour femmes, et de la luge dans le programme du bobsleigh.

Attribution des récompenses olympiques pour 1953.

Celles-ci sont attribuées comme suit:

- a) *Coupe olympique*: A la ville d'Helsinki (pour la parfaite organisation des XV^{es} Jeux olympiques 1952).
- b) *Diplôme olympique*: M. Alfred Hajos (Hongrie), détenteur de deux médailles d'or de natation aux Premiers Jeux olympiques de 1896, Athènes, détenteur d'une médaille d'argent dans les concours d'art, et ardent défenseur du mouvement olympique dès sa naissance.
M^{lle} Jeannette Altwegg (Grande-Bretagne), détentrice de la médaille d'or de patinage artistique Oslo 1952 (pour avoir refusé de nombreuses offres professionnelles, dans le but de se consacrer à l'enfance malheureuse).
- c) *Coupe Mohamed Taher*: M. Ferreira da Silva (Brésil), vainqueur olympique et mondial du triple saut à Helsinki (pour avoir refusé une maison qu'un journal désirait lui offrir par souscription publique).
- d) *Coupe Fearnley*: Aucune candidature n'étant présentée, cette coupe sera attribuée plus tard. (Elle a été attribuée en mai 1953 au Centro Deportivo Chapultepec à Mexico-City.)

Ratification des C. N. O. des villes candidates à l'organisation des Jeux.

Il est décidé qu'il sera ajouté aux règles que la candidature d'une ville requérant l'organisation des Jeux olympiques ne pourra être prise en considération que si elle est

ratifiée par le Comité national olympique du pays en question.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1953
à 9 h. 30

Non-admission dans les C. N. O. d'organisations ou de dirigeants professionnels.

M. *Brundage* cite des cas qu'il estime anormaux. Ainsi, un athlète professionnel de basketball est membre du Comité olympique du Panama. Le principe de ne pas admettre au sein des C. N. O. les organisations professionnelles ou intéressées au sport professionnel est adopté. La C. E. établira le texte du règlement.

Rapport de la Commission du protocole.

M. *Bolanaki* donne lecture de son rapport qui prévoit que l'ordre de préséance des membres soit établi comme suit: le président, le vice-président et les membres dans l'ordre de leur entrée au sein du comité.

Démonstrations politiques pendant les Jeux.

Il est décidé que toute démonstration politique sera interdite à l'avenir sur les stades et places de jeux pendant les Jeux olympiques. Par contre, les démonstrations faites en ville échappent à notre juridiction.

Aide gouvernementale aux C. N. O.

M. *Brundage* fait remarquer à l'assemblée qu'une quantité de C. N. O. reçoivent une aide gouvernementale. Certains gouvernements opèrent un contrôle sur les fonds ainsi mis à disposition. Il estime que nous devons rendre les C. N. O. attentifs aux dangers qu'ils encourent, et qui pourraient altérer leur indépendance.

Approbation des fédérations internationales dans la partie technique des Jeux.

Il est décidé que les comités d'organisation des Jeux devront obtenir l'approbation des F. I. en ce qui concerne toutes les questions techniques de leurs sports respectifs.

Cahier des charges des villes candidates aux Jeux.

La C. E. est chargée d'étudier cette question, et de soumettre un projet à la prochaine session.

Remplacement des hymnes nationaux par un hymne olympique.

Le président soumet à l'appréciation des membres la question du remplacement des hymnes nationaux par un hymne olympique spécial lors de la remise des médailles aux Jeux. A l'unanimité, l'assemblée vote le statu quo, en approuvant l'amendement du Comte de Beaumont tendant à ce que l'hymne soit sensiblement abrégé.

Séance levée à 19 heures.

Le Comte *Thaon di Revel* propose la nomination du Comte de Baillet-Latour, ancien président du C. I. O., comme président honoraire à titre posthume. Adopté par acclamation.

Jeux de Melbourne 1956.

M. *Brundage* expose la situation telle qu'elle s'est déroulée depuis la session d'Helsinki. De nombreuses communications contradictoires nous sont parvenues d'Australie. Des rumeurs de toutes sortes n'ont cessé de circuler dans la presse mondiale. Si les questions financières internes, ou la question du choix du stade ne nous concernent pas directement, il n'en reste pas moins que nous devons demander aux organisateurs de ces Jeux qu'ils soient organisés en conformité avec nos règles et à notre entière satisfaction. C'est ce que nous devons demander à la délégation australienne, qui est introduite, et qui est composée des personnalités suivantes: M. H. Weir, membre du C. I. O. pour l'Australie, M. A. W. Coles, président du comité de contrôle des Jeux de Melbourne, le Hon. W. P. Barry, membre du Gouvernement de Victoria, et membre du Conseil de la ville de Melbourne. M. *Weir* commente le rapport qui a été remis à tous les membres. Il regrette les exagérations qui ont été mises en circulation au sujet de l'organisation des Jeux. Les correspondances qui ont été adressées à M. *Brundage* ne reflètent nullement l'opinion publique: il ne s'agit que d'une petite minorité de citoyens mécontents, comme il s'en trouve partout. L'Institut Gallup australien a fait un enquête, dont le résultat affirmatif et en faveur des Jeux était de 80% dans la ville de Melbourne, et de 60% pour l'ensemble de l'Australie. Une seule ombre subsiste au tableau, dit M. *Weir*, c'est la quarantaine de six mois qu'une loi australienne impose aux chevaux étrangers désirant pénétrer en Australie. Le comité d'organisation est intervenu auprès du Ministère de la santé publique, afin que cette prescription soit levée à l'occasion des Jeux. Néanmoins, une décision ne pourra être prise que la semaine prochaine.

M. A. W. *Coles* dit qu'à Helsinki il avait assuré aux membres la parfaite marche de l'organisation. Malgré les polémiques de presse la situation n'a pas varié, quoique certains plans aient été changés dans l'intérêt de l'organisation. Le stade sera prêt en temps voulu. Tout confort sera assuré aux visiteurs. On a parlé de difficultés financières: de ce côté-là, toute garantie nous est assurée. Le budget prévoit un total de dépenses de dix millions de dollars. Six cents maisons seront construites et formeront le village olympique. M. *Coles* demande que la question équestre soit dissociée du maintien des Jeux à la ville de Melbourne. Il espère néanmoins que ce problème sera résolu à satisfaction, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une loi nationale.

Le *Hon. W. P. Barry* remercie le C. I. O. pour l'accueil sympathique qui lui a été réservé à Mexico, aussi bien par la C. E. que par l'assemblée plénière. Il fait un appel vibrant au nom du Gouvernement de l'État de Victoria et du Conseil de la ville de Melbourne pour le maintien des Jeux à cette ville. Si les Jeux devaient être retirés de Melbourne, cela infligerait à son pays un grave préjudice moral. La ville de Melbourne est en mesure de garantir la parfaite organisation des Jeux. En tant que membre du Parti travailliste, il est heureux de déclarer que les travailleurs de l'industrie australienne sont représentés au sein du comité d'organisation. L'entente est parfaite, et il n'existe pas de dissensions au sein du comité. M. Barry prend l'engagement formel au nom de son gouvernement que les Jeux seront organisés à l'entière satisfaction du C. I. O. et conformément aux règles.

M. *Brundage*, au nom des membres du C. I. O., prend acte des déclarations qui viennent de nous être faites, ainsi que des assurances qui nous sont données. Le Comte de *Beaumont* apprécie les trois exposés qui viennent de nous être faits. Il comprend l'inquiétude des organisateurs au sujet du sport équestre, mais il aimerait que ces Messieurs se rendent compte de l'importance de la question. Il demande si une décision télégraphique ne pourrait pas nous être adressée pendant la présente session encore, car il ne peut concevoir ces Jeux avec ces restrictions. M. *Weir* assure l'assemblée que le comité organisateur est conscient de l'importance de ce problème. Le gouvernement lui-même lui apporte toute son attention. On étudie même la question tendant à ce que les chevaux soient vaccinés avant leur départ, et qu'ils puissent subir la quarantaine chez eux ou dans des camps désignés à l'avance dans certaines parties du monde. M. *von Frenckell* spécifie que, pendant quatre ans, les organisateurs australiens n'ont pas agi de manière à nous donner confiance. Deux fois les dates des Jeux ont été changées et il demande aux organisateurs si ces dates ne pourraient pas être avancées à fin octobre-début novembre (au lieu de fin novembre-début décembre). Du côté financier, il estime que le budget de 10 millions de dollars est insuffisant. Il est persuadé que ce budget sera dépassé de deux ou trois millions. D'autre part, M. *von Frenckell* demande que toutes garanties soient données que les frontières australiennes seront ouvertes à tous les peuples sans distinction de couleur ou de religion. Il pense que trois ans suffisent amplement pour conduire cette organisation à bien.

M. *Weir* dit que les dates des Jeux ont été acceptées par le C. I. O. (ce qui est confirmé par M. *Brundage*) et ne peuvent plus être changées. M. *Coles* donne toutes assurances au sujet de la question des finances, « car nous pensons aussi faire des recettes, dit-il, et nous avons encore une garantie supplémentaire gouvernementale de plus de 200 000 livres sterling ». M. *Barry* déclare qu'avant de

quitter Melbourne pour Mexico, il a eu des conversations avec les représentants de tous les partis politiques, qui se sont tous déclarés d'accord de donner leur appui sans limite. Donc, même s'il devait y avoir un changement de gouvernement, l'organisation ne subirait aucun préjudice. En ce qui concerne les frontières, elles seront ouvertes à tous.

La délégation australienne se retire, à l'exception de M. *Weir*, membre du C. I. O. La discussion est ouverte, déclare M. *Brundage*. Le général *Stoytchev* aimerait obtenir des assurances, si possible encore pendant la présente session, quant à l'organisation des épreuves équestres. M. *Brundage* demande si les épreuves d'aviron sont toujours prévues dans le bassin situé à environ 110 km. de la ville, et si les organisateurs ont pris contact à ce sujet avec la F. I. d'aviron. M. *Weir* répond qu'il ne saurait être question de changer de bassin. Celui-ci se trouve du reste dans la meilleure situation possible. La F. I. S. A., qui a connaissance de la situation de ce bassin, n'a pas émis de protestation, à sa connaissance du moins.

M. *Brundage*, revenant sur la question équestre, et répondant à des suggestions qui lui ont été faites, part du point de vue que ce serait contraire à nos règles d'organiser des épreuves ailleurs qu'à Melbourne. Il faudrait donc préalablement un changement à nos règles, ce à quoi il s'oppose. Dans sa correspondance avec les organisateurs de Melbourne, il reconnaît avoir été souvent sévère, mais il a tenu à leur donner toute possibilité d'abandonner loyalement les Jeux si cela leur paraissait nécessaire. Lord *Burghley* rappelle que depuis 1896 des Australiens participent aux Jeux olympiques, et qu'il serait injuste de leur retirer les Jeux alors que toutes garanties nous sont données. Il a reçu une lettre de M. *Holt*, ancien secrétaire des Jeux de Londres et de la I. A. A. F., qui se trouve actuellement à Melbourne comme conseiller technique. Dans cette lettre, il donne lui-même toutes assurances quant à la bonne marche de l'organisation. Nos règles, dit Lord *Burghley*, ne spécifient nulle part que les Jeux doivent être retirés d'une ville si le sport équestre ne peut y être organisé. Il estime que nous pouvons changer nos règles à notre convenance, si nous estimons que cela doit être dans l'intérêt des Jeux olympiques. Il propose que nous fassions pression auprès du Comité d'organisation de Melbourne afin que satisfaction nous soit donnée en ce qui concerne les sports équestres, sinon il pense que nous devrions changer nos règles afin que ce sport puisse être organisé dans un autre pays.

M. *Andrianov* est persuadé que les Jeux de Melbourne seront un succès. On nous a dit que l'argent suffisant était à disposition. De tels crédits cependant peuvent être refusés plus tard et placer les organisateurs dans des situations embarrassantes. Quant aux dates des Jeux, il est certain que cela représente un gros handicap pour les pays européens; les résultats en souffriront. « Car, dit-il, le sport

doit progresser et à chacun des Jeux les résultats devraient s'améliorer. » D'autre part, il a été dit que cette époque tombait sur la période des pluies. Au sujet de la vaccination des chevaux dans un camp anglais par exemple, et de leur maintien en quarantaine, cela ne lui paraît pas acceptable, vu les frais que cela occasionnerait. L'orateur ne se déclare nullement opposé à l'organisation des Jeux à Melbourne, mais devant les nombreuses difficultés qui ont surgi ces derniers mois, il demande à la C. E. d'étudier encore une fois cette question, afin d'éviter au C. I. O. toute surprise désagréable au dernier moment. M. *Brundage* estime que cette question des Jeux de Melbourne doit être liquidée aujourd'hui même. Quant à la quarantaine prévue, elle ne sera certainement pas approuvée par la F. I. équestre si elle doit être maintenue. Il n'y a que deux solutions possibles: soit éliminer les sports équestres des Jeux de Melbourne, soit les tenir ailleurs en changeant nos règles préalablement, pour le cas où la quarantaine serait maintenue envers et contre tous.

M. *Weir* déclare que si les Jeux devaient être retirés uniquement pour cette question équestre, l'effet serait déplorable en Australie. Le Comte de *Beaumont* se demande si les chevaux ne pourraient pas être examinés à leur arrivée à Melbourne, et que ceux que l'on considérerait comme douteux pourraient être rembarqués tout de suite. M. *Brundage* souligne que toutes ces questions et difficultés ont été étudiées, sans qu'aucune solution ait été trouvée. M. *Weir* dit que l'établissement d'un camp à l'arrivée des chevaux en Australie a déjà été prévu. Malheureusement, il n'est pas possible de supprimer les insectes et les moustiques. Le Baron de *Guell* constate que les Australiens nous ont donné satisfaction sur tous les points, sauf sur celui du sport équestre. Il serait injuste de leur retirer les Jeux pour cela, car nous créerions une atmosphère désagréable en Australie. Il propose le maintien des Jeux à Melbourne, sans égard à la question équestre. M. *Brundage* regrette que cette question soit soulevée quatre ans après l'attribution des Jeux à la ville de Melbourne. Jamais on ne nous a rendus attentifs à l'existence de cette loi. Puisque nous en sommes là, le problème équestre peut être étudié plus tard, s'il ne trouve pas de solution entre temps. Lord *Burghley* propose un vote unanime sur le maintien des Jeux à Melbourne, tout en tenant compte que les sports équestres pourraient être organisés ailleurs. M. *Weir* demande, à l'instar de ce qui s'est fait à Londres, que la durée des Jeux de Melbourne puisse être augmentée d'un jour, soit à 17 jours au total, les lois de ce pays n'autorisant pas la pratique des sports le dimanche. *Accepté à l'unanimité.*

M. *Gerlein Comelin* plaide en faveur du maintien des Jeux à Melbourne, car nous ne pouvons pas le conditionner à un seul sport. M. *Brundage* pense qu'un premier vote serait nécessaire, soit de prévoir l'orga-

nisation des sports équestres ailleurs qu'à Melbourne. Cela implique un changement à nos règles, et demande l'accord des deux tiers des voix. Ou bien nous respectons nos règles, ou bien nous les changeons. S. E. *Mohamed Taher* juge inopportun de procéder à un vote sur un changement des règles, dans une assemblée réunissant le 50% du nombre total des membres du C. I. O. M. *von Frenckell* propose que la C. E. continue de traiter avec les organisateurs de Melbourne, sans toucher à nos règles. Il pense qu'une plus grande difficulté surgira lorsqu'il s'agira, pour les pays européens, d'engager de grands frais pour l'envoi de chevaux en Australie. S. E. *Mohamed Taher* demande que les débats soient clos sur ce sujet, et que nous accordions toute notre confiance à nos amis australiens, sachant qu'ils feront de leur mieux pour garantir la parfaite organisation des Jeux. Le *Prince Axel* propose d'accepter le rapport du comité organisateur de Melbourne. A mains levées, et à l'unanimité, le C. I. O. accorde sa confiance au comité d'organisation australien. La délégation australienne est réintroduite et M. *Weir*, en son nom, remercie chaleureusement les membres présents.

Aide gouvernementale aux C. N. O.

M. *Benavides* constate que certains C. N. O. dépendent d'organisations d'éducation physique d'obédience gouvernementale. Les membres des C. N. O. devraient être élus par les fédérations nationales. M. *Brundage* dit que cette question a été longuement discutée avec les représentants des C. N. O. il y a trois jours, à Mexico. Il est impossible aujourd'hui d'établir une nouvelle règle. Cependant la C. E. étudiera ce problème à fond, et soumettra son projet aux membres avant la session de 1954. M. *Alberdi* signale que, dans certains pays d'Amérique, le président du C. N. O. est élu par le gouvernement, ce qui place ces comités dans une situation difficile.

Rapport von Frenckell sur la réduction des Jeux.

Reprise de la discussion.

A) Prévoir l'exclusion de tous les remplaçants dans les épreuves individuelles. *Accepté.*

B) Réduire le nombre des officiels. (En principe, l'application devant être encore étudiée par la commission.) *Accepté.*

C) Réduction des places réservées à la presse, à la radio et aux photographes. (La commission déterminera le nombre et le soumettra à Athènes.) *Accepté.*

D) Qu'en principe les sports d'équipes ne soient pas exclus. *Accepté.*

Le Comte *Thaon di Revel* se déclare opposé à la suppression des sports d'équipes dits

artificiels (escrime, gymnastique, tir, équestres). M. *Bolanaki* se prononce pour la suppression des équipes dans les sports facultatifs et pour leur maintien dans les sports obligatoires. Le général *Stoytchev* est opposé à ce point de vue. Le D^r *Karl Ritter von Halt* est en faveur du maintien des courses de relais, qui sont également des sports d'équipes. Décision: la question des sports d'équipes sera revue par la commission.

E) Il est décidé à l'unanimité de ne pas exclure les femmes des Jeux. M. *Brundage*, toutefois, ajoute que les femmes ne devraient être acceptées que dans les sports qui leur sont appropriés. *Accepté.*

M. *Andrianov* est en faveur du maintien de tous les sports d'équipes, y compris la gymnastique, le tir, l'escrime et les sports équestres. Ces sports d'équipes dits « artificiels » peuvent être maintenus sans augmenter le nombre des participants. Il faut en effet tenir compte des traditions des fédérations internationales, et en particulier de celles de la F. I. de gymnastique. M. *Brundage* partage le point de vue de M. *Andrianov*, qui est accepté par l'assemblée avec l'amendement suivant:

« Il ne peut être décerné deux médailles à un même athlète pour une seule performance, c'est-à-dire qu'un athlète qui est gagnant d'une médaille d'or dans une épreuve individuelle ne pourra recevoir une seconde médaille d'or pour avoir participé dans l'équipe de son pays à la même performance. Par contre, un athlète non classé dans une épreuve individuelle, mais classé premier dans cette épreuve par équipes, recevra la médaille d'or destinée à l'équipe. D'autre part, un athlète ayant gagné une médaille d'argent ou de bronze dans l'épreuve individuelle peut recevoir une médaille d'or dans l'épreuve par équipes, si celle-ci est classée première. »

Séance levée à 13 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE à 16 heures

Suite du rapport von Frenckell.

M. *von Frenckell* propose que seulement 16 équipes (pour les sports d'équipes) soient admises aux Jeux. *Accepté.*

Sur la demande de M. *Vargas*, toutes les décisions qui viennent d'être prises au sujet du rapport de la commission de réduction des Jeux sont applicables déjà aux Jeux de 1956.

Attribution de médailles.

M. *Brundage* fait part qu'une requête est parvenue au C. I. O. au sujet du nombre de médailles qui doivent être attribuées aux équipes victorieuses. Aucune mention n'est faite dans nos règles à ce sujet. Par contre,

il existe un texte dans notre livret vert. Il est décidé d'appliquer le texte qui figure dans ce livret.

Attribution des diplômes.

Dans le livret vert encore, il est dit que les athlètes et officiels recevront un diplôme. Sur la demande du président, Lord *Burghley* rappelle que seuls les officiels, juges et jurys ayant fonctionné comme tels sur les stades, à l'exclusion des managers d'équipes, ont reçu un diplôme. M. *Brundage*, constatant que cette question n'est pas très claire, propose que la Commission exécutive étudie une règle. *Accepté.*

Les fédérations internationales reconnues ne peuvent gérer que le sport amateur.

M. *Brundage* signale qu'à l'occasion des séances que la C. E. a tenues ces derniers jours avec les C. N. O., plusieurs représentants ont été indignés d'apprendre que des joueurs professionnels, sous le couvert de l'amateurisme, ont pris part aux Jeux d'Helsinki. Le vœu a été exprimé qu'une demande soit adressée à la F. I. F. A., afin que les deux branches de sport, amateurisme et professionnalisme, soient nettement séparées. M. *von Frenckell*, qui est également vice-président de la F. I. F. A., transmettra le désir du C. I. O. à cette instance. Le C. I. O. en fera de même envers la F. I. de cyclisme. M. *von Frenckell* précise qu'à sa connaissance, aucun joueur professionnel de football n'a pris part aux Jeux d'Helsinki. Toutes les attestations ont été signées par les C. N. O. S'il se trouve un membre du C. I. O. qui puisse certifier qu'un joueur professionnel a pris part aux Jeux d'Helsinki, il l'enregistrera volontiers, et fera rapport immédiat à la F. I. F. A. Il demande qu'aucune décision ne soit prise aujourd'hui, mais que le C. I. O. entre en contact avec la F. I. F. A. et l'U. I. de cyclisme, afin de clarifier la situation. M. *Bustamente* pense que le meilleur système serait que les F. I. en question se divisent en deux branches distinctes, régissant l'une l'amateurisme, l'autre le professionnalisme.

Lord *Burghley* rappelle à l'assemblée que la F. I. F. A. doit se réunir en novembre prochain, afin d'étudier un statut de l'amateurisme. Il pense que nous devrions attendre le résultat de ces débats. Prennent encore part à la discussion, le D^r *Ferreira Santos*, MM. *Bustamente*, *von Frenckell*, *Gerlein Comelin*. La proposition de Lord *Burghley* est acceptée.

Classement par pays.

L'assemblée confirme ce que les règles olympiques disent déjà, à savoir qu'il n'existe aucun classement par pays aux Jeux olympiques. L'accord est unanime, lorsque le président propose que cette règle soit imprimée dans tous les programmes et brochures des Jeux.

Centre olympique aux Jeux.

Sur la proposition de M. *Brundage*, nous ferons figurer dans le livret vert un texte disant qu'il est hautement désirable que toutes les manifestations olympiques se déroulent dans un centre olympique, comprenant également le village.

Meilleur contact avec les fédérations internationales.

Selon M. *Brundage*, ce contact existe déjà, puisque la C. E. se réunit en séance tous les deux ans avec les F. I. Le président aimerait cependant que les F. I. attachent une plus grande importance au choix de leurs juges. Dans les sports du football et de l'aviron, les F. I. de ces sports possèdent des centres éducatifs à l'intention des arbitres et des juges. Il est décidé d'écrire aux F. I. d'agir dans ce sens.

Informations à la presse seulement par le président.

M. *Brundage* reconnaît que nous avons été imprudents dans le passé, et qu'il convient de ne donner à la presse, pour les questions importantes, que des informations par écrit, dont copie serait remise aux membres, afin qu'ils puissent en disposer auprès de la presse de leur pays. Il est décidé que les communications à la presse ne pourront être données que par le président ou par la chancellerie du C. I. O.

Nomination d'un chef du protocole.

M. *Brundage* fait part que la C. E. estime inutile la nomination d'un chef du protocole. *Adopté.*

Bilan des réunions de la C. E. avec les F. I. et les C. N. O.

M. *Brundage* fait part que les C. N. O. ont manifesté le désir de se réunir avec la C. E. tous les deux ans. Il en est de même des fédérations internationales. Quant à l'« Advisory Committee », qui a été formé à Helsinki par quelques F. I., il n'a aucune raison d'exister. Lord *Burghley* manifeste le désir que les F. I. soient réunies au moins dans le courant de l'année qui précède les Jeux, soit en 1955 pour la prochaine fois. Sur proposition de M. *Brundage*, il est décidé d'envoyer un questionnaire aux F. I. et aux C. N. O. leur demandant exactement leur opinion.

Compétitions d'art.

M. *Brundage* exprime son opinion à ce sujet et part du point de vue que jusqu'ici nous avons donné des médailles à des professionnels, exception faite d'Helsinki, où les compétitions furent remplacées par une exposition. Cette dernière, du reste, n'obtint qu'un succès très relatif. Si nous continuons ce système, dit M. *Brundage*, nous commercialiserons l'olympisme, puisque les artistes

ont le droit de vendre leurs œuvres primées. Il aimerait maintenir ces concours d'art, mais aussi les réglementer. Il propose la nomination d'une commission qui étudiera ce problème et rapportera en 1954. Le comte *Thaon di Revel* rappelle la proposition que l'Italie a faite à ce sujet, et approuve la proposition du président. *Adopté.*

Remise de cadeaux aux athlètes victorieux.

M. *Brundage* fait part que cette question a été longuement discutée avec les représentants des C. N. O. il y a trois jours. Les membres présents se déclarent unanimement d'accord d'interdire la remise de cadeaux aux athlètes victorieux. Il sera écrit dans ce sens aux C. N. O. et aux F. I.

Prise de films pendant les Jeux.

Le président remarque qu'il s'agit d'un problème complexe et important, car le monopole du film est une source de revenus pour les comités d'organisation des Jeux. Lord *Burghley* et M. von *Frenckell*, qui sont expérimentés en la matière, puisqu'ils furent respectivement présidents des Jeux de Londres et d'Helsinki, étudieront ce problème avec une commission nommée à cet effet, qui rapportera à la session de 1954.

Interprétation des règles Nos 25 et 45.

M. *Brundage* signale qu'après les Jeux de 1948, l'art. 45 des règles olympiques a été revu. Il y est stipulé que seuls les C. N. O. sont compétents pour engager les concurrents aux Jeux olympiques et que les engagements doivent également être contre-signés par les fédérations nationales des pays respectifs. S'il a placé ce sujet à l'ordre du jour, c'est qu'il tient à souligner que s'il survient une controverse dans un pays, il existe toujours un droit d'appel auprès du C. I. O. Quant à l'art. 25, celui-ci stipule que les C. N. O. doivent compter autant que possible (*should*) parmi leurs membres des représentants de toutes les fédérations nationales de leur pays dont les sports figurent au programme olympique. L'assemblée admet qu'il existe parfois des raisons péremptoires pour lesquelles une fédération nationale ne saurait être représentée au sein du C. N. O.

Reconnaissance de la langue espagnole.

Le Baron de *Guell* défend avec ardeur la cause de la reconnaissance de l'espagnol comme langue officielle du C. I. O. Vingt et un pays parlent espagnol. Il s'agit d'une question de prestige et de sympathie envers les membres parlant cette langue. Le *Prince Axel* pense qu'avec les facilités modernes dont nous pouvons disposer, les deux langues officielles actuelles suffisent. Le Baron de *Guell* réplique et est appuyé par M. *Bustamente* et M. *Gerlein Comelin*, qui

tous deux insistent pour obtenir la reconnaissance de cette langue. Le général *Stoytchev* pense que si la reconnaissance de l'espagnol est une question de prestige seulement, nous devons aussi adopter le russe et l'allemand. Il pense que le système de la traduction simultanée, dont nous profitons aujourd'hui, est très heureux. Avec l'admission de l'interprète privé russe, nous devons nous estimer entièrement satisfaits. M. *von Frenckell* pense que la question concerne également le bulletin, les circulaires et le procès-verbal. Puisque les intéressés sont disposés à payer les frais, il ne voit pas d'objection à ce que cette langue soit reconnue. Finalement, M. *von Frenckell* pense que si nous acceptons officiellement la langue espagnole, il nous sera difficile de refuser les demandes éventuelles qui pourraient nous parvenir d'autres pays. Il estime donc que pour tous les documents écrits, la reconnaissance serait possible, à l'exclusion de l'utilisation de cette langue pendant les sessions, à moins qu'une traduction simultanée soit mise à disposition. Le *Prince Axel* approuve la proposition de M. *von Frenckell*. On passe au vote, qui donne le résultat suivant: 15 voix contre la reconnaissance de l'espagnol, 14 voix pour.

Séance levée à 18 h. 15.

L'ordre du jour étant épuisé, le président convoque une dernière séance pour lundi matin à 9 h. 30, afin de pouvoir discuter de quelques questions subsidiaires.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1953

à 9 h. 30

Langue espagnole

M. *Brundage* a lu dans la presse de ce matin des titres peu flatteurs au sujet de la non-reconnaissance de la langue espagnole, ce qui place le C. I. O. dans une situation embarrassante. Nous n'avons pas, dit-il, rejeté la langue espagnole, mais nous avons simplement maintenu le statu quo. Le Baron *de Guell* pense que la décision qui a été prise aura des répercussions fâcheuses dans les pays de l'Amérique latine, étant donné l'importance et le développement du sport dans ces pays. Il demande à nouveau une égalité des droits, et que toutes les langues soient autorisées au cours de nos débats. Il propose que le C. I. O. applique le système de traduction simultanée tel qu'il a été employé à la présente session afin que chacun puisse utiliser sa propre langue. Il demande également que le bulletin, les circulaires et le procès-verbal soient édités en espagnol, étant d'accord que les frais en seront couverts par les pays de langue espagnole. *Applaudissements.* Le Comte *Thaon di Revel* appuie la proposition du Baron de Guell. Celle-ci est acceptée à l'unanimité et l'ordre du jour suivant, proposé par M. *Brundage*, est adopté:

« Les membres du C. I. O. expriment leur sympathie à leurs collègues de langue espagnole, qui constituent une importante fraction du Comité, et qui ont demandé l'adoption de l'espagnol comme langue officielle. Malheureusement, cette requête demande un changement aux règles, qui requiert une majorité des deux tiers des votants. Le Comité accepte la proposition du Baron de Guell, par laquelle une traduction simultanée sera mise sur pied à chacune de nos prochaines sessions. Ceci permettra aux membres présents de s'exprimer dans leur langue maternelle. D'autre part, il est décidé que le bulletin et le procès-verbal du Comité seront également édités en langue espagnole. »

Utilisation du drapeau olympique.

Le Comte *de Beaumont* demande à quelles occasions le drapeau olympique peut être utilisé. La proposition de M. *von Frenckell* tendant à ce que le drapeau ou le fanion olympiques ne puissent être utilisés qu'à l'occasion d'une manifestation spéciale ou d'un festival est approuvée par l'assemblée.

Election d'un membre à la C. E.

M. *Vargas* estime que la non-élection d'un sixième membre de la C. E. en remplacement du colonel Scharroo est une violation de nos règles. Il demande que nous revenions sur la décision prise au début de la session, et que l'assemblée veuille bien reconsidérer cette question. M. *Brundage* fait remarquer qu'il ne s'agissait nullement de violer nos règles, mais d'étudier le problème de l'augmentation des membres de la C. E. de 6 à 7. Sur proposition de M. *Brundage*, l'assemblée passe au vote: 21 voix sont en faveur d'une élection immédiate d'un nouveau membre de la C. E., tandis que 7 membres se prononcent contre. M. *Vargas* propose M. Moenck (Cuba). Le général *Stoytchev* propose M. Andrianov, afin que le groupe des pays de démocratie populaire soit représenté au sein de la C. E., sans y voir aucune raison politique. Le vote secret est demandé: 34 bulletins sont délivrés, et MM. *Vargas* et *Stoytchev* sont nommés scrutateurs. Trente-quatre bulletins valables sont rentrés. Résultats: M. Miguel A. Moenck est élu par 27 voix. M. Andrianov obtient 5 voix. Deux bulletins sont blancs. Le Dr *Ferreira Santos*, se référant à cette élection, et aux propositions qui ont été faites, aimerait qu'à l'avenir il ne soit pas proposé de membres à l'élection se réclamant d'un bloc quelconque. Nous sommes ici une famille olympique avant tout, qui ne représente qu'un seul bloc, celui de l'idéal olympique.

Session d'Athènes 1954.

M. *Bolanaki* propose les dates suivantes pour la session d'Athènes: 13 et 14 mai,

réunion de la C. E.; 15, 16 et 17 mai, session du C. I. O. M. *Mezô* propose que la dernière séance soit tenue à Olympie. M. *Bolnaki* répond qu'un programme assez important sera mis sur pied pour la célébration du 60^e anniversaire. Il est prévu un pèlerinage à Olympie. M. *Brundage* fait remarquer qu'une séance de la C. E. avec les C. N. O. est prévue pour l'année prochaine. Toutefois, comme il sera difficile de trouver suffisamment de logements à Athènes, cette séance aura lieu ailleurs, peut-être à Lausanne.

Candidatures pour les Jeux de 1960.

Il est décidé que les délégations désirant présenter au C. I. O. la candidature de leur ville ne pourront le faire qu'à la session de 1955 à Paris.

Baseball.

Le président fait part que nous avons une demande de reconnaissance de la F. I. de baseball et propose qu'une commission soit nommée afin d'étudier l'ensemble des candidatures qui nous ont été présentées. Elle rapportera en 1954. Le général *Clark* et M. *Bustamente* plaident en faveur de la reconnaissance du baseball.

Ordre du jour des sessions.

M. *Brundage* propose qu'à l'avenir les membres puissent envoyer leurs propositions pour être portées à l'ordre du jour. Celles-ci devront toutefois être adressées au siège du C. I. O. au moins 60 jours avant l'ouverture de la session. A l'avenir toutes autres questions ne pourront pas être discutées. *Approuvé.*

Allemagne de l'Est et Chine de Pékin.

M. *Brundage* rappelle que les C. O. de ces deux régions demandent leur reconnaissance. Au sujet de l'Allemagne de l'Est, il donne des renseignements détaillés sur les entrevues et conventions qui eurent lieu avec les intéressés à Lausanne, Copenhague et Helsinki. Les représentants de l'Allemagne de l'Est ont manqué d'égards envers les membres du C. I. O., qui se sont déplacés inutilement à Copenhague.

En ce qui concerne la Chine, M. *Brundage* donne également certaines explications sur les pourparlers en cours. Certains athlètes de ce pays furent autorisés à prendre part aux Jeux d'Helsinki, et participèrent à des épreuves de natation et de football. Nous venons de recevoir aujourd'hui deux longs télégrammes signés l'un du C. N. O. de Chine, et l'autre de notre membre de ce pays, M. Shou-Yi-Tung. M. *Brundage* en donne lecture. Il pense que nous ne pouvons pas reconnaître ces comités olympiques aujourd'hui, avant de connaître en détail leur organisation, leurs règlements et leurs statuts. M. *von Frenckell* estime que nous ne pouvons pas discuter de ces questions

aujourd'hui. Elles sont toutefois en suspens depuis un an et demi, et il pense que la C. E. devrait définitivement prendre position, et présenter une proposition à Athènes, affirmative ou négative. Le problème de la Chine est tout différent de celui de l'Allemagne de l'Est. Il s'agit d'une organisation qui a repris les affaires d'un comité déjà existant avant la guerre. Il s'agit simplement de respecter nos règles. M. *Andrianov* rappelle que nous nous préoccupons de ces deux questions depuis longtemps déjà. En Allemagne de l'Est aussi bien qu'en Chine, il existe des C. N. O. régissant le sport amateur. Ils travaillent dans l'esprit olympique et ils exécutent strictement les prescriptions du C. I. O. Il s'est rendu compte personnellement de la situation en Allemagne de l'Est, tandis que M. *Romanov* a visité la Chine et s'est rendu compte sur place combien le sport se développe dans un idéal olympique. Bien des F. I. attendent une décision du C. I. O. afin d'affilier les F. N. de ces pays. Il propose qu'une commission soit nommée pour étudier les statuts de ces comités olympiques nationaux, et que s'il est constaté que ceux-ci sont en conformité avec nos règles, la reconnaissance ait lieu automatiquement. M. *Brundage* dit qu'il s'agit d'une question d'application de nos règles, et non de pays. D'autre part, les dirigeants de l'Allemagne de l'Est ont été très impolis avec les délégués du C. I. O. à Copenhague, après avoir purement et simplement répudié leur signature apposée au bas de la convention de Lausanne. Il désirerait que nos collègues *Andrianov* et *Romanov* nous aident dans nos démarches. Lord *Burghley* propose que la discussion soit reprise à Athènes, tandis que M. *von Halt*, qui se déclare d'accord avec les propositions von *Frenckell* et *Burghley*, demande qu'avant tout les dirigeants du C. O. de l'Allemagne de l'Est cessent leurs attaques constantes contre le C. I. O. et son président. M. *Brundage* espère que M. *Andrianov* nous aidera dans nos démarches, et que les C. N. O. des pays ayant des relations avec la Chine et l'Allemagne de l'Est nous renseigneront exactement, afin qu'une décision finale puisse être prise à Athènes. *Adopté.*

Lord *Burghley*, parlant au nom des membres présents, remercie et félicite M. *Brundage* pour le tact et l'intelligence avec lesquels il a dirigé nos débats. (Vifs applaudissements.) M. *Brundage* remercie à son tour, disant qu'il attribue le succès de cette session à l'esprit de compréhension des membres du C. I. O. Il adresse de chaleureux remerciements au comité d'organisation mexicain, et tout particulièrement à son président, le général *Clark*, pour l'hospitalité qui a été accordée aux membres pendant leur séjour à Mexico.

La session est terminée à midi.

Le président: AVERY BRUNDAGE. *Le chancelier:* OTTO MAYER.